

FICHE D'INSCRIPTION en BTS 1ère ANNEE

IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT

NOM : PRENOM :
 Téléphone étudiant : Date et lieu de naissance :
 Adresse mail étudiant :

Classe 2025/2026 : Régime : ☐ EXT ☐ DP (rayer les mentions inutiles)

BTS :

Adresse des responsables légaux (mineurs) ou financiers (mineurs et majeurs)

Responsable légal 1= responsable financier (paie l'internat ou la restauration)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Portable :

Autre responsable

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Portable :

Demande de logement : Le lycée peut proposer des places à l'internat des filles du dimanche soir au vendredi matin (pas d'accueil possible le week-end).

☐ Demande de réservation (sous réserve des places disponibles sans possibilité d'hébergement le week-end).

Cette demande de réservation devra être confirmée auprès du lycée avant le 10 juillet 2026 Impérativement

Adresse de l'étudiant (si différente du responsable)

.....

.....

Personne à joindre en cas d'urgence :

NOM : Prénom :

Adresse:

Téléphone :

Portable :



Communication envers les responsables légaux (pour étudiants mineurs)

Afin de faciliter et de sécuriser l'information en direction des responsables légaux, nous utilisons le courrier électronique. **Aussi, toutes les informations concernant la scolarité et la vie au Lycée Dessaignes seront transmises à l'adresse électronique que vous aurez indiquée. De plus, en fonction des circonstances (crise sanitaire ...), nous pourrions être amenés à utiliser le courrier électronique pour gérer des procédures individuelles (orientation). Merci d'être particulièrement vigilant sur l'intitulé des adresses que vous indiquez.**

NOM Prénom de l'étudiant :

Adresse électronique à utiliser pour l'année scolaire 2026/2027

Adresse électronique à utiliser :

@

Si besoin (parents séparés, autre situation) adresse électronique à utiliser en parallèle

@

- J'autorise l'établissement à communiquer mon adresse électronique aux fédérations des parents.

☐ oui ☐ non

Compte éduconnect :

L'étudiant majeur autorise que ses parents aient leurs propres code éduconnect (pronote) pour accéder à l'espace étudiant (notes, emploi du temps, ...)

☐ oui ☐ non

Autorisation à être photographié (Droit à l'image) **donné par l'étudiant si majeur ou le responsable légal**

☐ J'autorise à être photographié dans les différents projets du lycée.

(Les images des élèves pourront être utilisées uniquement en affichage interne ou sur le site du lycée, leur durée de conservation étant limitée à 2 ans. Les élèves concernés ou leurs responsables légaux peuvent demander le retrait de l'affichage ou de la publication).

☐ Refus d'autorisation à être photographié dans les différents projets du lycée.

Signature de l'étudiant
Ou des Responsables légaux



**FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES ETUDIANTS MAJEURS ET DES
RESPONSABLES LEGAUX POUR LES ETUDIANTS MINEURS (INFIRMERIE) ***

Nom de l'établissement : **Lycée F.Ph.Dessaignes.**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

⇒ En cas d'urgence pour un élève accidenté ou malade, les personnels de l'Education Nationale sont dans l'obligation d'appeler le centre 15. Le médecin régulateur du 15 est chargé d'évaluer la gravité de la situation et de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles (médecins généralistes ou pompiers ou ambulances privées ou SMUR). Il convient de leur faire confiance.
 ⇒ La famille est immédiatement avertie par l'établissement scolaire.
 ⇒ Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital, qu'accompagné de sa famille.

Veillez faciliter notre tâche en nous donnant le maximum de numéros de téléphones : ⁽¹⁾

1 - N° de téléphone du domicile de l'étudiant :

2 - N° du travail du légal 1 :

ou

portable :

3 - N° du travail du légal 2 :

ou

portable :

4 - Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :

.....

⇒ Vaccinations :

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (si différent de l'année dernière) :

- Joindre une photocopie des pages de vaccinations (si différent de l'année dernière)

⇒ Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

.....

NOM, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

.....

Date :

Signature du représentant légal ou de l'étudiant majeur :

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

(1) A compléter chaque année



INFORMATION AUX FAMILLES

Païement des factures : mise en place du prélèvement automatique



À compter de la rentrée de septembre 2026,
il sera possible d'effectuer certains paiements par prélèvement automatique.

LYCEE DESSAIGNES



1

Quels paiements
sont concernés ?

- Les factures d'internat (y compris pour les internes externalisés)
- Certaines factures de voyages, le cas échéant



2

À quelles dates
auront lieu les
prélèvements ?

Les montants dus seront prélevés **en 3 termes** pour chaque trimestre
le **5 du mois** à partir du **5 novembre** :

TRIMESTRE 1
5 novembre
5 décembre
5 janvier

TRIMESTRE 2
5 février
5 mars
5 avril

TRIMESTRE 3
5 mai
5 juin
5 juillet



3

Comment sera
calculé le montant
de chaque échéance ?

Montant de
l'échéance
mensuelle = $\frac{\text{Montant de la facture du trimestre} - \text{Bourse, le cas échéant}}{3}$



4

Que se passe-t-il
en cas de remise
d'ordre ?

En cas d'absence justifiée en cours de trimestre (maladie, voyage scolaire, ...),
le montant de la facture est recalculé et le montant des échéances
restant dues **s'ajuste automatiquement**.



5

Comment faire pour
payer par prélèvement
automatique ?

Si je suis le responsable qui paie les frais scolaires, je communique au lycée
par courrier postal ou en le déposant au lycée :



- le mandat de prélèvement **SUR PAPIER** correctement rempli et signé.
Le mandat est valable pendant toute la durée de l'élève dans
l'établissement (sauf révocation de votre part).



- mon Relevé d'identité bancaire (RIB)
au format SEPA (IBAN + BIC/SWIFT).



6

Comment vais-je
connaître le montant
des prélèvements ?

Je recevrai par courriel l'avis des sommes à payer trimestriel
sur lequel figureront les dates et montant prélevés.
En cas de changement de montant en cours de trimestre
(remise d'ordre), un nouveau document est envoyé.



EN RÉSUMÉ


3 prélèvements
par trimestre


Montant calculé selon
la facture - bourse,
le cas échéant


Ajustement automatique
en cas d'absence
justifiée


RIB (SEPA) + mandat
de prélèvement à
fournir au lycée


Information par courriel
sur les montants et
dates de prélèvement

! Ce dispositif vise à simplifier vos démarches et à garantir le règlement des factures en toute sérénité.



Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
(cadre réservé à l'administration)

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE :

DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom :	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANCOIS PHILIBERT DESSAIGNES
Adresse :	12 rue Dessaignes
Code postal :	41007
Ville :	BLOIS CEDEX
Pays :	FRANCE

Le (JJ/MM/AAAA) :

TRANSMETTRE IMPERATIVEMENT L'ORIGINAL PAPIER AU LYCEE SOIT PAR COURRIER POSTAL OU EN LE DEPOSANT A L'ACCUEIL.

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANCOIS PHILIBERT DESSAIGNES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANCOIS PHILIBERT DESSAIGNES.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.